

## **Éthique, déontologie et formations obligatoires**

Tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois suivant le début de chaque mandat ou dans les neuf mois pour les personnes réélues à un mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tout membre du conseil doit également assister à une formation sur son rôle ainsi que sur le système municipal dans les neuf mois suivant son entrée en fonction.

La Municipalité doit tenir à jour sur son site Internet la liste des membres de son conseil qui ont participé à l'ensemble des formations prescrites.

Voici la liste des formations suivies par chacun des élus:

- Monsieur Raymond Rougeau, maire  
Formation : UMQ – Éthique et déontologie des personnes élues  
Formation : UMQ – Formation générale du MAMH
- Monsieur Raynald Michaud, conseiller du district numéro 1  
Formation : UMQ – Éthique et déontologie des personnes élues  
Formation : UMQ – Formation générale du MAMH
- Madame Josianne Girard, conseillère du district numéro 2  
Formation : UMQ – Éthique et déontologie des personnes élues  
Formation : UMQ – Formation générale du MAMH
- Monsieur Bruno Desrochers, conseiller du district numéro 3  
Formation : UMQ – Éthique et déontologie des personnes élues  
Formation : UMQ – Formation générale du MAMH
- Monsieur Jean Kristov Carpentier, conseiller du district numéro 4  
Formation : UMQ – Éthique et déontologie des personnes élues  
Formation : UMQ – Formation générale du MAMH
- Madame Kimberly St Denis, conseillère du district numéro 5  
Formation : UMQ – Éthique et déontologie des personnes élues  
Formation : UMQ – Formation générale du MAMH
- Madame Stéphanie Labelle, conseillère du district numéro 6  
Formation : UMQ – Éthique et déontologie des personnes élues  
Formation : UMQ – Formation générale du MAMH